

# LETTE D'INFORMATION

COMMUNE DE MARCELLUS



DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2026

## LES DOSSIERS DU MOMENT

### Vote du budget

- Le budget Primitif 2026, a été voté par chapitre, réparti comme suit :

|                   | <u>Section d'Investissement</u>     | <u>Section de Fonctionnement</u> |
|-------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| <u>Dépenses :</u> | 54 138 € (dont 31244.48 € de RAR *) | 700 331 € (dont 0,00 de RAR *)   |
| <u>Recettes :</u> | 54 138 € (dont 0,00 de RAR *)       | 700 331 € (dont 0,00 de RAR *)   |

\* Reste A Réaliser

- Malgré un contexte économique toujours marqué par de fortes incertitudes, **la municipalité a fait le choix, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.** Cette décision, prise conjointement par le Maire et le conseil municipal, témoigne de leur volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant la qualité des services publics et des investissements nécessaires au développement de la commune.
- Toutefois, chacun mesure les difficultés auxquelles les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées : hausse des coûts de l'énergie, inflation persistante, augmentation des charges de fonctionnement et réduction de certaines ressources financières. Dans ce contexte, **l'équilibre budgétaire devient de plus en plus difficile à maintenir.**
- Si la commune a pu absorber ces contraintes jusqu'à présent grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, **il est probable que cette situation ne puisse être prolongée indéfiniment.** Aussi, sauf amélioration significative du contexte économique et financier, une révision de la fiscalité locale pourrait s'avérer nécessaire dès l'année prochaine afin de garantir la pérennité des services rendus à la population et de poursuivre les projets indispensables à l'avenir de la commune.

### Révision du PLU

- La révision du PLU groupée avec les communes de Meilhan-sur-Garonne, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Cocumont, Fourques-sur-Garonne, Samazan et Montpouillan est toujours en cours.
- Une **réunion publique** est prévue le **mardi 30 juin à 10h** sur la commune de **Samazan**. Elle portera sur le projet d'aménagement et de développement durable. La population est grandement invitée à y participer.
- Pour rappel, un cahier de concertation est disponible à la mairie pour toute information concernant la révision du PLU.



### Fête du 14 juillet

- La municipalité et les associations de Marcellus vous proposent une journée festive et conviviale le 14 Juillet 2026, le but étant de rassembler, échanger, mais surtout de passer un bon moment. L'occasion pour certains de se remémorer cette date qui, auparavant, réunissait plusieurs centaines d'habitants autour d'un méchoui.
- Lors de cette journée, Mr le Maire et les élus vous offriront un apéritif pour vous remercier de votre confiance.
- Un arbre sera également planté pour symboliser ce nouveau mandat.
- Vous retrouverez un flyer avec plus d'explications en complément de votre lettre d'information.



## Changement d'horaire et dépôt de pain à l'agence Postale

- **A partir du 1er juin**, suite au sondage réalisé auprès de la population, **votre agence postale à élargit ses horaires d'ouverture** afin de mieux répondre à vos besoins. Désormais, l'agence est également ouverte le **Mercredi après-midi de 13h30 à 17h30**.
- **Les horaires habituels restent inchangés**, cet horaire supplémentaire vient simplement compléter les horaires existants.
- Concernant les résultats du sondage relatif à la mise en place d'un dépôt de pain et de journaux dans votre agence : Toutes les personnes ayant répondu au sondage se sont déclarées favorables à la mise en place d'un dépôt de pain. En revanche, le dépôt de journaux n'a suscité que peu d'intérêt.
- Par conséquent, **un dépôt de pain sera mis en place courant septembre**. Un stock d'une dizaine de baguettes pour commencer sera disponible au sein de l'agence. Les stocks seront réévalués en fonction de la demande, un système de commande pourra également être mis en place.
- Ce qui ne sera pas vendu le matin à l'agence postale sera disponible à la mairie l'après-midi.
- Sachez que l'avenir de ce dépôt de pain dépendra uniquement de la fréquentation et du soutien de la population.



## Nuisances sonores et risque d'incendie

- Pour rappel, les beaux jours sont là et avec eux l'entretien des jardins, les **travaux bruyants** doivent s'effectuer d'après les plages horaires suivantes :  
**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30**  
**Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**  
**Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h**  
*Cette réglementation est soumise à l'arrêté préfectoral n°2015-013-0002 du 05 janvier 2015.*
- Il est également nécessaire de souligner l'importance d'entretenir les jardins en friche pour limiter les risques d'incendie ou autre arrivée de nuisibles.  
*Cette réglementation est soumise à l'arrêté préfectoral n°47-2025-09-30-00003 du 30 septembre 2025.*



## Composteurs

- Les composteurs situés au terrain de pétanque ont été déménagés en face de l'agence postale. Ils sont actifs depuis le lundi 27 avril.
- Pour les personnes déjà recensées auprès de VGA, ceux-ci vous ont normalement appelés pour vous communiquer le nouveau code.
- Si vous avez besoin d'un renseignement ou si vous souhaitez vous inscrire, il suffit de les contacter au 05.53.64.40.46 ou à [environnement@valdegaronne.fr](mailto:environnement@valdegaronne.fr).



## Tarifs location des salles

- Les tarifs de location des salles ont été révisés à la baisse à compter du 23 avril 2026.
- Par ailleurs, l'équipe municipale met désormais en place des états des lieux d'entrée et de sortie plus rigoureux afin d'assurer une meilleure gestion des locaux, de préserver les équipements mis à disposition et de garantir des conditions d'utilisation optimales pour l'ensemble des usagers.

| <u>Nouveaux tarifs pour les habitants de la commune</u>                             |                   | <b>Tarif été</b><br>(Week-end) | <b>Tarif hiver</b><br>(Week-end) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------------------|
|  | Salle associative | 170 €                          | 250 €                            |
|  | Salle de quartier | 190 €                          | 290 €                            |

## Horaires d'été de la déchetterie

- Les horaires d'été de la déchetterie de Meilhan-sur-Garonne sont mises en place du 01/07 au 31/08 :
  - Mardi, mercredi et samedi de 8h à 13h
  - Fermeture le lundi, vendredi, dimanche et jours fériés.